

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22391**

### Intitulé

MASTER : MASTER Mention Géographie, aménagement, environnement et développement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités, Président de l'Université Jean Jaurès - Toulouse 2

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

121 Géographie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette Mention comprend le parcours type « Géographie des changements Environnementaux et Paysagers (GEP) » dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour consulter les informations spécifiques au parcours type, se référer au lien Internet renvoyant vers la fiche parcours de l'établissement.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Gestion de projets dans le domaine de l'environnement et du paysage en liaison avec les différents services, producteurs et usagers : conduite, montage et animation
- Lancement d'études préalables et diagnostics en gestion environnementale et paysagère : diagnostic et audits territoriaux, inventaires des ressources et du patrimoine, diagnostics paysager, de biodiversité, ...
- Conception, mise en œuvre et contrôle des procédures en matière de gestion de l'environnement et d'aménagement des territoires : études de risque et de sécurité, hygiène et santé, études d'impact, réalisation de documents d'objectifs DOCOB, gestion de la ressource en eau (qualité, pollution), de l'agriculture (bio, MAE, ..), management environnemental, cadre de vie et environnement urbain
- Développement des scénarii prospectifs : aide à la décision multi critère et modélisation, simulation spatio-temporelle basées sur les trajectoires environnementales actuelles et passées
- Application des techniques et méthodes liées à l'étude de l'histoire de l'environnement et des paysages et aux processus d'anthropisation : palynologie, anthracologie, dendrochronologie, ...
- Animation et communication des actions de médiation dans le champ de l'environnement et du paysage.
  - Gérer les projets liés au développement territorial
- Conduire et contrôler toutes les opérations relatives à la conception, la mise en œuvre et l'interprétation des applications environnementales et paysagères dans les domaines de l'aménagement, de la gestion de l'environnement et des paysages
- Appliquer les règles et procédures en matière de développement territorial, de gestion environnementale et paysagère
- Utiliser les méthodes d'analyses en environnement
- Développer et mettre en application des idées dans un contexte de recherche, fondamentale et appliquée, de solutions scientifiques géomatiques
- Animer et communiquer autour des questions environnementales et paysagères.
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation.
- Évaluer et s'auto évaluer dans une démarche qualité.
- S'adapter à différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux.
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

M Activités spécialisées, scientifiques et techniques

O Administration publique

S Autres activités de services

Chargé d'études environnement - Chargé de projet en développement territorial - Consultant - Animateur-Éducateur

### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

**Références autres :**

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?rh=service>

**Autres sources d'information :**

[www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

**Lieu(x) de certification :**

Université Toulouse - Jean Jaurès

5 allées Antonio Machado

31058 Toulouse cedex

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Toulouse

**Historique de la certification :**

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II - Le Mirail» en «Université Toulouse-II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse - Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.